



COMMUNE DE JOLIMETZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 17 février 2026

Le mardi dix-sept février deux mille vingt-six, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil :	12 février 2026
Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Marc Houzet, Edith Glasse, Charles Autreaux, Mireille Dupire, Noël Delleaux, Regis Rocquet, Stéphanie Moreaux. Hélène Delcroix Jean-Marie Lalou, Thierry Guyonnet, Francine Van Herenthals.

Absents : Mehdi Hamida (procuration à Mireille Dupire).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2025,
- 2) Délibération pour le CFU : Compte Financier Unique,
- 3) Délibération pour l'ouverture du quart des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,
- 4) Présentation du bulletin municipal 2026,
- 5) Préparation des élections municipales du 15 mars 2026 – tableau des permanences,
- 6) Délibération pour le stage de titularisation d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 7) Délibération pour la convention RDPG du CDG 59,
- 8) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2025,

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2025.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

2) Délibération pour le CFU : Compte Financier Unique,

Monsieur Delleaux, adjoint aux finances assure la présentation du Compte Financier Unique. Après validation par les services du Trésor Public, il est représentatif de notre gestion. Comme nous sommes en fin de mandat, il ne nous appartient pas de préparer le budget prévisionnel 2026. Il n'y a donc pas eu de réunion de la commission finances en amont. Nous avons à entériner les recettes et dépenses liées à l'activité 2025. Noël Delleaux présente les comptes « dépenses » et « recettes » en fonctionnement et en investissement pour l'ensemble de l'année 2025. Le résultat de l'année 2025 a été établi à 27 432,31 euros (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement).

Le compte financier unique nous donne une vue d'ensemble de notre gestion communale.

Les chiffres réels définitifs sont arrêtés pour :

Les recettes de fonctionnement à :	695 007,36 euros
Les dépenses de fonctionnement à :	667 575,05 euros
Les recettes d'investissement à :	902 310,77 euros
Les dépenses d'investissement à :	802 112,37 euros

Didier Debrabant se félicite d'avoir pu rembourser les deux emprunts (350 000,00 euros et 400 000,00 euros) avant la fin du mandat. Ceux-ci étaient liés à la nécessité d'une trésorerie



COMMUNE DE JOLIMETZ

suffisante pour financer les travaux entrepris. Ces remboursements ont pu être réalisés grâce au versement de la subvention de l'Etat pour le dossier « transition énergétique » et au « retour » des avances de TVA. La commune a mené de grands travaux lors de ce mandat et laisse une « copie propre » pour l'avenir. L'approbation des comptes est soumise à l'assemblée. Le Maire ne participe pas au vote.

Résultat du vote : 13 voix pour

3) Délibération pour l'ouverture du quart des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 :

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les mesures permettant notamment de mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif si ce dernier n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'ouverture de crédits d'investissements tels que présentés :

Chapitre 20 compte 203 / Frais d'études / Montant ouvert en 2026 dans la limite de 25% avant vote du BP : 5000,00 euros

Chapitre 21 compte 2131 : Bâtiments publics / Montant ouvert en 2026 dans la limite de 25% avant vote du BP : 5000,00 euros.

Le montant total des ouvertures de crédits limités à 25% des inscriptions du budget prévisionnel 2025 (budget primitif + décisions modificatives) se présente ainsi au budget :

Montant des crédits ouverts avant vote du BP 2026 : 161 639,60 euros,

Montant des crédits limités à 25 % maximum : 40 409,00 euros

Le conseil municipal est invité à accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : 14 voix pour

4) Présentation du bulletin municipal 2026 :

Noël Delleaux présente les articles et maquette du prochain bulletin municipal, celui-ci devrait être finalisé rapidement.

5) Préparation des élections municipales du 15 mars 2026 – tableau des permanences :

Pour les élections municipales du 15 mars 2026, chaque conseiller est invité à participer à la tenue du bureau de vote. Mireille Dupire enregistre les inscriptions et horaires. Un tableau des permanences sera envoyé à chacun.

6) Délibération pour le stage de titularisation d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire propose la titularisation d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Résultat du vote : 14 voix pour

7) Délibération pour la convention RDPG du CDG 59 :

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention avec le CDG 59.

Résultat du vote : 14 voix pour



COMMUNE DE JOLIMETZ

8) Questions diverses et tour de table :

Marc Houzet :

- Rappelle que nous avons un vrai souci avec le véhicule qui sert aux agents : il est urgent d'en prévoir le remplacement.
- Dans le cadre du PPMS (plan prévention mesures de sécurité) : nous attendons les préconisations pour la sécurisation de l'école.

Charles Autreaux :

- S'inquiète des trous en formation (chemin des Béguines) : le gel a fortement dégradé le chemin. Noreade a également fait des interventions au niveau de la mairie qui ont abimé les macadams en plusieurs endroits.

Francine Van Herenthals :

- Une réunion s'est tenue avec les co-proprétaires du lotissement « Reumont ». Il est demandé que le panneau de « rue » soit redressé et que des cailloux soient déposés pour faciliter le bon fonctionnement du chemin piétonnier qui rejoint la rue Mortreux.

Fin de la séance du conseil municipal à 22 heures 15.

Le Maire,
Didier DEBRABANT